



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration – soixante-dix-neuvième session
Rome, 10-11 septembre 2003

RÉPUBLIQUE DU MALAWI

MÉ MORANDUM DU PRÉSIDENT

**RÉVISION DE LA PORTÉE DU PROGRAMME D'APPUI AUX ACTIVITÉS DE
SUBSISTANCE DES RURAUX (PRÊT NO. 565-MW)**

I. CONTEXTE

1. À sa soixante-treizième session tenue en septembre 2001, le Conseil d'administration a approuvé un prêt de 10,7 millions de DTS en faveur de la République du Malawi à des conditions particulièrement favorables, destiné au programme d'appui aux activités de subsistance des ruraux (document EB 2001/73/R.15/Rev.1). Pour les raisons exposées ci-dessous, l'accord de prêt n'a pas encore été signé. Conformément aux règlements du FIDA, tout accord de prêt qui n'est pas signé dans les deux ans suivant l'approbation du prêt est annulé, à moins qu'il n'y ait de bonnes raisons de penser qu'il sera finalement signé.

2. Le programme d'appui aux activités de subsistance des ruraux a été conçu en 2000-2001, période pendant laquelle le Malawi a connu d'importants changements politiques. À cette époque, le gouvernement élaborait son document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) afin d'être admis à bénéficier de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (point de décision atteint en décembre 2001). La mise en œuvre du DSRP a commencé en avril 2002 et le gouvernement a renforcé ses processus de gouvernance par la mise en place au niveau des districts de structures locales de gouvernance élues. À cet effet, il a appliqué des mesures de décentralisation visant à réorienter le financement du développement vers les zones rurales. Il a aussi réorienté le cadre institutionnel des départements techniques de l'État afin de les axer davantage sur la lutte contre la



pauvreté rurale. Si le processus de décentralisation est en cours depuis un certain nombre d'années, le gouvernement avait besoin de temps pour créer des structures au niveau des districts et mettre en place les capacités techniques nécessaires à l'acheminement des fonds fournis par l'État et les donateurs et à l'exécution des activités. Ces changements ont amené un certain nombre de donateurs à modifier leurs programmes de financement pour adopter une approche sectorielle.

II. LOGIQUE DE LA RÉVISION DE LA PORTÉE DU PROGRAMME

3. L'évaluation prospective du programme exécutée en 2000 avait identifié des possibilités de cofinancement et l'accord de prêt avait été négocié et approuvé par le Conseil d'administration sur cette base. Le changement sectoriel susmentionné a toutefois entraîné le retrait du cofinancement. En outre, le gouvernement a bien avancé dans la mise en place d'un cadre institutionnel décentralisé au niveau du district, dans le contexte de la réorientation du financement vers les zones rurales. En raison de ces deux changements, le Fonds a entrepris une évaluation prospective complémentaire de janvier à mai 2003 visant à harmoniser le dispositif institutionnel de gestion du programme avec les nouvelles structures décentralisées au niveau du district, et à actualiser les coûts du programme pour tenir compte du nouvel environnement et notamment du fait que le cofinancement n'était plus disponible.

4. L'étroite concertation instaurée avec le gouvernement a permis de mieux aligner les objectifs du programme sur les priorités inscrites dans le DSRP. Le programme a ainsi pour objectif général la réduction durable de la pauvreté par la promotion de revenus agricoles, extra-agricoles et salariaux. Ses objectifs spécifiques sont les suivants:

- a) promouvoir une production agricole durable et des techniques efficaces de gestion des ressources naturelles en vue d'améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition et les revenus dérivés de l'agriculture;
- b) promouvoir le développement des compétences au sein des groupes cibles et apporter le soutien financier nécessaire aux investissements agricoles et extra-agricoles de façon à utiliser les compétences acquises pour améliorer les revenus;
- c) promouvoir l'emploi par un soutien au développement des infrastructures destiné à assurer des revenus monétaires pendant la morte saison;
- d) développer les capacités d'organisation individuelles et communautaires et les possibilités d'accès aux ressources nécessaires pour améliorer les moyens d'existence.

5. Les composantes et les activités du programme restent en grande partie inchangées, tandis que les processus de planification communautaires ont été structurés de façon à correspondre aux structures locales de gouvernance mises en place après les élections de 2002. La composante relative au soutien de l'exécution du programme met à profit les modalités d'exécution du programme de mise en valeur des plaines alluviales en faveur des petits exploitants (dans lequel les services gouvernementaux travaillent en étroite collaboration avec une organisation non gouvernementale (ONG) locale qui traite elle-même directement avec l'association d'irrigants) et en tire des enseignements. Elle comportera la participation de prestataires de services des secteurs tant public que privé. Le secteur public apportera un appui technique au programme tandis que le secteur privé (y compris les ONG) travaillera directement avec les communautés locales, les assemblées de district et le personnel technique des services gouvernementaux au niveau du district.



6. Les coûts du programme et le plan de financement ont été révisés en fonction de ce changement et sont présentés en annexe. Le plan de financement exprimé en dollars des États-Unis indique une augmentation des dépenses financées par le FIDA mais il n'y aura pas de changement dans le montant du prêt du FIDA, chiffré à 10,7 millions de DTS, en raison de la forte baisse du dollar des États-Unis.

7. Le gouvernement a prévu dans son projet de budget annuel de 2003 et 2004 des crédits pour le programme. Compte tenu de l'intensité de la consultation engagée avec le gouvernement au cours des six premiers mois de 2003 à l'occasion de l'évaluation prospective complémentaire, il est prévu que l'accord de prêt modifié sera signé en septembre 2003 et que le gouvernement sera en mesure de remplir les conditions d'entrée en vigueur du prêt dans les six mois suivants.

III. RECOMMANDATION

8. Je recommande que le Conseil d'administration approuve:
- a) les objectifs, les activités et les tableaux des coûts du programme révisés par suite de la modification de son financement; et
 - b) la prolongation jusqu'au 31 décembre 2003 du délai imparti pour la signature de l'accord de prêt en faveur du programme d'appui aux activités de subsistance des ruraux.

COÛTS DU PROGRAMME ET PLAN DE FINANCEMENT

TABLEAU 1: RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROGRAMME ^a
(millions de USD)

Composantes	Monnaie locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
A. Investissement dans le capital humain					
1. Planification et exécution communautaires	2,1	0,2	2,3	8	17
2. Appui aux prestataires de services	3,2	0,1	3,3	3	25
3. Suivi et évaluation participatifs	0,3	0,0	0,4	10	3
Sous-total	5,7	0,3	6,0	5	45
B. Investissements villageois					
1. Fonds des initiatives locales	1,1	0,1	1,2	10	9
2. Fonds des investissements villageois	3,3	0,4	3,7	10	28
Sous-total	4,4	0,5	4,9	10	37
C. Gestion et coordination du programme					
1. Unité de facilitation du programme (UFP)	1,4	0,9	2,3	39	17
2. Analyse de la pauvreté	0,2	-	0,2	-	1
Sous-total	1,6	0,9	2,5	36	18
Coûts de base	11,6	1,7	13,3	13	100
Provision pour aléas d'exécution	1,0	0,1	1,1	10	8
Provision pour aléas financiers	1,9	0,2	2,1	12	16
Total des coûts du programme	14,5	2,1	16,6	12	124

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

TABLEAU 2: PLAN DE FINANCEMENT ^a (AUCUN CHANGEMENT DANS LE MONTANT DU PRÊT DU FIDA)
(millions de USD)

Composantes	FIDA	%	Bénéficiaires	%	Gouvernement	%	Total	%	Devises	Monnaie locale (hors taxe)	Droits et taxes
A. Investissement dans le capital humain											
1. Planification et exécution communautaires	2,7	95,4	-	-	0,1	4,6	2,8	16,9	0,2	2,5	0,1
2. Appui aux prestataires de services	4,0	97,2	-	-	0,1	2,8	4,1	24,6	0,1	3,9	0,1
3. Suivi et évaluation participatifs	0,4	100,0	-	-	-	-	0,4	2,6	0,0	0,4	-
Sous-total	7,1	96,7	-	-	0,2	3,3	7,3	44,1	0,4	6,7	0,2
B. Investissements villageois											
1. Fonds des initiatives locales	1,2	81,0	0,1	9,0	0,2	10,0	1,5	9,2	0,1	1,2	0,2
2. Fonds des investissements villageois	3,9	81,0	0,4	9,0	0,5	10,0	4,8	28,8	0,5	3,8	0,5
Sous-total	5,1	81,0	0,6	9,0	0,6	10,0	6,3	38,0	0,6	5,0	0,6
C. Gestion et coordination du programme											
1. Unité de facilitation du programme (UFP)	2,4	87,5	-	-	0,3	12,5	2,8	16,7	1,1	1,4	0,3
2. Analyse de la pauvreté	0,2	100,0	-	-	-	-	0,2	1,1	-	0,2	-
Sous-total	2,6	88,3	-	-	0,3	11,7	3,0	17,8	1,1	1,5	0,3
Total	14,8	89,2	0,6	3,4	1,2	7,3	16,6	100,0	2,1	13,3	1,2

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.